REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 juin 2008**

Délibération n° 2008-0075

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Désignation d'un représentant au sein de l'Association pour une liaison ferroviaire rapide Rhône-Alpes-Centre-Océan (RACO)

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Bernard R), Philip, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Auroy (pouvoir à M. Léonard), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Deschamps (pouvoir à M. Ariagno), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Gignoux (pouvoir à Mme Dagorne), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pesson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Suchet (pouvoir à M. Bouju), Terrot (pouvoir à M. Barret), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Pédrini), Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Barge, Darne JC., Galliano, Joly, Kabalo, Louis, Turcas.

Séance publique du 9 juin 2008

Délibération n° 2008-0075

commission principale :

objet : **Désignation d'un représentant au sein de l'Association pour une liaison ferroviaire rapide Rhône-Alpes-Centre-Océan (RACO)**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 25 octobre 1999, la Communauté urbaine a décidé d'adhérer à l'association pour une liaison ferroviaire rapide Rhône-Alpes-Centre-Océan (RAC0).

Cette association a pour principal objectif la promotion du système ferroviaire entre les régions de l'ouest breton et ligérien et du bassin rhônalpin.

Pour mener à bien ses missions, l'association s'attache à favoriser :

- la réalisation d'études sur toutes les questions relatives au système ferroviaire considéré,
- l'intervention auprès des pouvoirs publics en vue de la réalisation de ce projet,
- les relations publiques sous toutes leurs formes.

L'ensemble des collectivités territoriales concernées est représenté au sein de l'assemblée générale de l'association.

A la suite du renouvellement du conseil de Communauté, il convient de désigner un représentant de la Communauté urbaine au sein de ladite association ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Jean-Claude Desseigne en tant que représentant de la communauté urbaine de Lyon au sein de l'Association pour une liaison ferroviaire rapide Rhône-Alpes-Centre-Océan (RACO).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juin 2008.